

# **Vers des partenariats de type nouveau Etude d'un exemple au Burkina Faso : Raccordement de villages enclavés au réseau téléphonique**

*Emile Quesada,  
Jean Louis Fullsack,  
Bruno Jaffré*

*CSDPTT (Coopération Solidarité Développement aux PTT)*

## **1 Introduction**

La coopération française dans le domaine des télécommunications n'existe plus. L'Etat français épouse les thèses néolibérales selon lesquelles le développement des télécommunications passe par la déréglementation et les privatisations. Cette orientation s'accompagne du soutien à France Télécom, qui bénéficie ainsi, dans la conquête de licences ou de part dans le capital d'opérateurs historiques, des services du ministère des affaires étrangères en France et à l'étranger. Apparaissent ça et là des interventions pour exporter le modèle de l'Agence de Régulation des Télécommunications ou du service universel. Il existe aussi quelques actions à travers une mission chargée des Nouvelles Technologies mais celles-ci semblent essentiellement tournées vers l'étude ou le développement des usages. On annonce il est vrai depuis 2 ans, un projet de soutien aux accès publics.

Cette absence ouvre paradoxalement des possibilités nouvelles. Il devient possible de refonder la coopération. Pour autant cette renaissance peut s'appuyer sur des relations établies entre l'Afrique Noire francophone et la France. La coopération passée, au-delà de ses graves insuffisances et contradictions, avait aussi permis que des relations amicales s'établissent. Les coopérants issus des PTT reflétaient la diversité du personnel de cette administration, entre ceux qui profitaient du pouvoir et d'un niveau de vie qu'ils n'auraient jamais pu espérer atteindre en France et ceux qui étaient animés de l'idéal du service public et de sentiments de solidarité. Certains s'investissaient sans compter dans ce qu'ils considéraient comme une mission, notamment dans la formation, essayant par leur action personnelle de faire avancer les choses, non sans parfois un certain paternalisme mais aussi quelques risques y compris pour leur carrière personnelle. Si dans leur activité de coopérant ils rencontraient parfois sur place des agents attentifs et motivés, l'inertie locale et le manque réel de volonté politique des dirigeants d'aller vers une réelle indépendance rendaient difficile une coopération véritablement efficace dans la mesure où un agent motivé de l'opérateur local ne pouvait totalement s'engager.

Nous nous rendons compte aujourd'hui que la mémoire de ces relations interrompues à la fin des années 80 existe encore et que ni d'un côté ni de l'autre l'échec et la fin de la coopération passée, n'ont mis un terme à la volonté de part et d'autre de travailler ensemble. En Afrique, on peut s'appuyer sur une bonne opinion que l'on se fait du niveau technique du personnel de France Télécom tandis qu'en France subsiste la fascination qu'exerce l'Afrique pour des raisons que nous n'allons pas développer ici. Enfin il existe une volonté de mettre en pratique dans le concret des sentiments de solidarité qui persistent au sein d'une partie du personnel malgré la mutation interne opérée au sein de France.

De plus, le mouvement alter-mondialiste tout comme l'aspiration à s'engager dans des actions concrètes, touchent les salariés des entreprises, par ailleurs citoyens. Certains s'engagent dans des ONG de solidarité internationale. Ils y puisent leur réflexion sur le développement « durable »<sup>1</sup>. En parallèle les directions des entreprises, sensibles à leur image extérieure « d'entreprise citoyenne » d'une part et à la recherche de projets mobilisant leurs salariés d'autre part, se lancent aussi dans des actions « humanitaires » ou de « développement ».

Enfin s'il y a quelques années l'orientation néolibérale ne rencontrait aucune résistance, le développement du mouvement alter- mondialiste, la crise durable que traverse le secteur des télécommunications suite à l'éclatement de la bulle créée par cette orientation et le bilan très contrasté des privatisations des opérateurs historiques en Afrique, ouvrent de nouvelles perspectives. Réfléchir à la refondation de la coopération n'est plus tout à fait hors du temps. Cette réflexion peut en outre s'appuyer sur des expériences concrètes. L'objet de cette communication est de rendre compte de l'une d'entre elles, et d'essayer à partir de cet exemple de tirer tous les enseignements nécessaires à sa généralisation et plus particulièrement au développement de ce type d'expérience.

## 2 Le projet

### 2.1 Historique

L'association CSDPTT (Coopération Solidarité Développement aux PTT) est créée en 1988 alors que la coopération technique se pratique encore selon sa forme classique. Constituée au départ par d'anciens militants politiques ou syndicaux, il s'agit alors d'agir concrètement dans le domaine professionnel de ses adhérents, à savoir la poste et les télécommunications.

Les PTT étant encore une administration, CSDPTT revendique le statut d'association du personnel qui doit lui permettre de bénéficier d'aides. Après quelques démarches infructueuses, le manque de courage de certains responsables contactés et l'esquive de la décision (chacun se renvoyant la balle en rivalisant de mauvaise foi), il faut se rendre à l'évidence : CSDPTT ne peut s'attendre à bénéficier du statut d'association<sup>2</sup> de personnel. Décision est prise de ne plus rechercher une reconnaissance officielle.

Dès lors, l'association ne doit plus compter que sur ses deux atouts pour se lancer : les compétences professionnelles de ses membres d'une part et la possibilité de récupérer du matériel déclassé qui devait permettre de réaliser des projets à moindre coût d'autre part.

Le projet dont il va être question ci-après est le premier à s'appuyer résolument sur ces deux opportunités, mais aussi à se situer au cœur de l'activité de France Télécom, la téléphonie.

Assez rapidement en effet, CSDPTT dont plusieurs membres ont séjourné en Afrique avait compris l'importance du besoin de communication à distance auquel le téléphone paraît le mieux à même de répondre. La demande est très clairement exprimée par des agents de l'ONATEL (Office national des télécommunications) du Burkina Faso avec qui CSDPTT a commencé à tisser des liens.

Au départ, il est question d'installer une liaison radio entre Sérékéni, un village du Kéné Dougou au Burkina Faso, et le chef lieu de la Province Orodara. Pourquoi ce village ? Un adhérent de CSDPTT s'y est déjà rendu plusieurs fois, et puis il faut bien commencer. L'installation de la liaison radio nécessite une autorisation et l'attribution d'un couple de

---

<sup>1</sup> Au sens où il participe effectivement au développement du pays par opposition à sa dépendance

<sup>2</sup> La raison officielle était que son action n'était pas dirigée en direction du personnel. Les responsables rencontrés signifiaient cependant alors que toute opération sur le réseau devait rester du seul ressort exclusif de la coopération institutionnelle

fréquences qui devait être délivré par un service de l'ONATEL. Celle-ci ne vient pas. Mais après deux ans d'attente l'ONATEL écrit qu'un projet de téléphonie rurale est prévu dans la région. CSDPTT abandonne donc.

Entre temps, des contacts ont été établis avec quelques cadres de l'opérateur qui s'intéressent à cette activité. Il faut du temps pour qu'une relation de confiance s'établisse mais plusieurs rencontres informelles ont eu lieu qui ont permis à CSDPTT de préciser sa façon de travailler. En retour des cadres de l'ONATEL expliquent ce que la direction ne dit pas à savoir qu'installer des liaisons radio ne permettra pas une réelle collaboration avec l'ONATEL même si CSDPTT prend le soin de proposer que les appels à Orodara soient gérés par l'ONATEL. Il faut plutôt faire des liaisons intégrées dans le réseau téléphonique.

On décide alors de rechercher en France de façon volontariste des techniciens travaillant dans les zones rurales en téléphonant tout simplement dans les services où ils sont susceptibles de travailler. A Nice, où se situe un service rayonnant sur les Alpes Maritimes, cet appel rencontre une oreille attentive par quelques techniciens qui entrent dans l'association. Ils sont non seulement compétents et entrepreneurs mais en outre ils expliquent que du matériel en bon état de fonctionnement est désinvesti et obtiennent l'autorisation de le récupérer.

On peut donc tenter de raccorder des villages enclavés au réseau téléphonique. Pour cela, il s'agit de redéployer le matériel radio récupéré du désinvestissement, et de réaliser une liaison radio entre un village déjà raccordé au réseau et un village éloigné et/ou isolé, au moyen d'un jeu de deux coffrets équipés de diverses cartes et d'une antenne qui permettent l'échange du signal téléphonique (appels et conversations) en propagation hertzienne entre les deux villages dans 2 gammes de fréquence (450Mhz et 160Mhz –16 canaux disponibles dans chaque gamme). Les caractéristiques du matériel et la technique de communication par ondes hertziennes nous limitent en distance mais permettent néanmoins de pouvoir aller jusqu'à 30km dans le meilleur des cas (160Mhz avec un espace de propagation dégagé).

De plus, le projet ne peut se réaliser sans l'opérateur puisque cette fois il s'agit de relier des villages au réseau téléphonique sous monopole de l'ONATEL avec la contrainte de respecter le plan des fréquences de l'opérateur et d'obtenir son accord pour l'introduction des canaux utilisés dans son réseau. Ces cadres de l'ONATEL qui ont entamé des relations informelles avec CSDPTT vont effectivement jouer le rôle qui avait été imaginé sans pourtant se créer en association. Leur rôle a sans doute été fondamental. Ils vont effectivement servir d'intermédiaire entre CSDPTT et la direction générale, seule habilitée à donner l'autorisation de réaliser un tel projet. La Direction Générale ne souhaitant sans doute pas donner son accord écrit, c'est donc oralement que ces cadres informent CSDPTT de l'accord de la Direction Générale. Après une petite analyse et grâce à l'éclairage que donnent les cadres de l'ONATEL soutenant le projet, décision est prise de prendre le risque de passer à la réalisation

Les conditions semblent cette fois réunies pour un projet de raccordement de villages au réseau téléphonique. M. Nyamba ethno-sociologue à l'université de Ouagadougou avait par ailleurs déjà donné son accord pour accompagner le projet d'une analyse socio-économique. Après l'abandon de Sérékéni, on lui propose de réaliser le projet dans sa région ce qui faciliterait l'introduction du projet D'où le choix de villages dans la région de Toma.

Le projet<sup>3</sup> consiste à raccorder des villages de la région sous la contrainte qu'ils ne doivent pas être distants de plus d'une quinzaine de kilomètres. Ces téléphones seront gérés par la collectivité au sein des différents villages et raccordés au réseau téléphonique de l'ONATEL qui en assurera la maintenance. Les recettes de communications reviendront à l'ONATEL.

---

<sup>3</sup> Ont participé à ce projet, Alain Bergounioux, Claude Sicard et Emile Quesada (CSDPTT Nice), Jean Claude Costes et Alain Farges (CSDPTT Rhône Alpes) et Bruno Jaffré (CSDPTT Ile de France).

## **2.2 Le déroulement**

Un adhérent de Nice, accepte d'en prendre la responsabilité<sup>4</sup>. Il conclut sur place à la faisabilité du projet, entame des négociations avec l'ONATEL sur une convention qui devait être signée précisant les rôles respectifs de CSDPTT et de l'ONATEL, rencontre plusieurs fois un cadre de l'ONATEL, M. Paré qui deviendra l'interlocuteur privilégié de CSDPTT durant le projet. La direction de l'ONATEL promet une signature rapide la convention sans laquelle CSDPTT assure ne pas vouloir commencer à travailler.

Il se met aussi d'accord avec M. Nyamba, ethno-sociologue, spécialiste du changement social sur les conditions de son intervention. Dès le début en effet, CSDPTT souhaite un accompagnement extérieur du projet, et une étude sociologique sur ses retombées.

Ainsi, M. Nyamba réalise une pré-étude puis une étude de faisabilité sur le terrain, avec l'aide d'étudiants expérimentés qui procèdent à des enquêtes et retient finalement 4 villages sur les 6 initialement proposés<sup>5</sup>. Outre la monographie et les attentes des habitants, il apparaît comme un partenaire actif du projet en favorisant de façon consensuelle la désignation de gérants des cabines et en sensibilisant la population de la nécessité de se mobiliser en particulier pour construire des cases pour abriter les terminaux téléphoniques.

La signature n'arrivant pas, après quelques hésitations, CSDPTT prend le risque d'organiser quand même une mission d'installation à laquelle participent deux adhérents de CSDPTT Nice. Elle se déroule dans des conditions difficiles<sup>6</sup>, ce qui traduit sans doute la difficulté qu'a alors l'ONATEL à s'engager dans une telle collaboration, totalement inédite ; L'installation ne peut être entièrement menée à son terme. Mais l'ONATEL a finalement collaboré notamment en logeant les membres de la mission, en réglant les frais de douane.

Une autre mission est donc nécessaire qui permet cette fois l'installation complète mais tous les problèmes techniques ne seront pas réglés. Les deux membres de CSDPTT Nice vont donc retourner sur place<sup>7</sup>. Cette fois la collaboration avec l'ONATEL est totale. Elle procède à l'installation de l'alimentation en énergie solaire. La mission est cette fois couronnées de succès, même si on découvre plus tard par exemple que les antennes n'ont peut-être pas été pointées à l'optimum. Pour réaliser une liaison parfaite il faut en effet pouvoir mesurer le niveau de réception du signal et l'optimiser par un affinage du pointage des antennes. Or, l'ONATEL n'ayant pas pu mettre à disposition de l'équipe ces appareils de mesures comme préalablement convenus par téléphone, il s'en est suivi un pointage approximatif. A leur retour en France toutes les liaisons fonctionnent.

Au cours d'une nouvelle mission pour l'étude d'un autre projet de téléphonie rurale cette fois pour le village de Sérékéni, dont il a été question plus haut, deux adhérents, cette fois issus de la région Rhône Alpes retournent sur les lieux. De nouveau la coopération avec l'ONATEL s'effectue dans d'excellentes conditions. Ils constatent de nombreux dysfonctionnements, y compris des liaisons qui ne fonctionnent plus. En collaboration avec les techniciens locaux ils remettent tout en état de fonctionnement.

## **2.3 Un premier bilan**

En décembre 2002, un autre adhérent d'Ile de France, en congé pour 2 semaines au Burkina, retourne sur les lieux en compagnie de M. André Nyamba, des 2 principaux responsables de la SODEPOSTEL (Solidarité Développement dans les Postes et Télécommunications) et du chef de centre de transmission de l'ONATEL de la région.

Cette dernière visite permet de faire un premier bilan.

On en retiendra principalement :

---

<sup>4</sup> Voir reportage de la mission [http://www.csdptt.org/doc\\_csdptt.php3?id\\_article=137](http://www.csdptt.org/doc_csdptt.php3?id_article=137)

<sup>5</sup> Voir l'étude de M. Nyamba [http://www.csdptt.org/doc\\_csdptt.php3?id\\_article=138](http://www.csdptt.org/doc_csdptt.php3?id_article=138)

<sup>6</sup> Voir le reportage de cette mission [http://www.csdptt.org/doc\\_csdptt.php3?id\\_article=128](http://www.csdptt.org/doc_csdptt.php3?id_article=128)

<sup>7</sup> Voir le reportage de cette mission [http://www.csdptt.org/doc\\_csdptt.php3?id\\_article=172](http://www.csdptt.org/doc_csdptt.php3?id_article=172)

- L'installation à Koin est en panne depuis 3 mois. En fait, il s'agit de problèmes de connexion et la réparation sera effectuée une dizaine de jours après le passage de la mission
  - Les 3 autres fonctionnent mais deux d'entre elles rencontrent des problèmes des régulateurs. Ces dispositifs permettent d'assurer une régulation entre l'énergie solaire fournie par les panneaux et la batterie tampon assurant la continuité du courant la nuit.
  - Le gérant de Biba a été remplacé par les habitants pour ne pas avoir été à la hauteur de sa tâche. Il semble qu'il réglait toujours les factures en retard.
  - Les gérants des cabines ne sont pas contrôlés par de véritables comités de gestion. Ainsi il n'y a pas de véritable comptabilité et il est difficile de connaître combien gagnent effectivement les gérants de cabines. La gestion n'est pas non plus facilitée par le système de facturation de l'ONATEL. En particulier une partie des gérants semble ne pas comprendre les échéanciers. Pourtant les conditions sont réunies pour une mise en place d'une comptabilité, puisque les appels sortants sont consciencieusement notés sur un cahier, avec le coût de la communication et parfois la durée.
  - La facturation est la même que celle qui a cours pour l'ensemble des télécentres, c'est-à-dire que 30% du prix de la communication revient au télécentre qui doit avec en couvrir les l'abonnement en particulier. Les prix sont affichés dans les télécentres mais quelques erreurs, au détriment des villages, ont été relevées qui devraient normalement maintenant avoir été rectifiées. En outre les gérants bénéficient d'une source de revenus supplémentaire. Ils font payer 100FCFA chaque fois qu'ils doivent aller chercher une personne appelée. Ils se plaignent d'ailleurs que les gens en question rechignent souvent à payer.
  - Les usagers contestent le chronométrage du temps de la communication, effectué avec une montre, mais surtout le principe que toute minute commencée est une minute facturée.
  - On constate environ 6 à 8 appels par jour en moyenne, plus de 10 pour Yaba, qui est aussi une préfecture<sup>8</sup>. Ce sont donc des lignes dont le trafic paraît important. Une estimation rapide permet d'estimer autour de 3 et 5 millions<sup>9</sup> de FCFA la recette pour l'ONATEL annuelle de ces 4 télécentres en intégrant les appels reçus.
  - Ces nouvelles installations réparties dans la brousse se traduisent par un travail supplémentaire pour les techniciens de l'ONATEL alors que le matériel n'est pas celui installé par l'ONATEL pour d'autres projets de téléphonie rurale.
- Ainsi, si l'on considère que le projet qui consiste en l'installation des téléphones communautaires est terminé, un suivi reste néanmoins nécessaire y compris dans le futur. Plusieurs améliorations dans la gestion et le suivi technique doivent être apportés. Le projet est certes réalisé pour autant l'intervention des acteurs doit se poursuivre. Pour CSDPTT, le fait que les téléphones continuent à fonctionner est certes un objectif de tout premier plan qui n'est pas encore tout à fait assuré. Pour autant, l'association ne saurait s'en satisfaire. Soucieuse d'un développement dont l'objectif est de pouvoir à terme de passer de l'aide, elle doit préparer les conditions de ne plus avoir à intervenir.

## **2.4 Assurer la durabilité**

Nous sommes ici au cœur de la problématique du développement durable, de la finalité de l'aide, et plus particulièrement du rapport entre aide et développement.

Pour CSDPTT, il s'agit d'enclencher un processus ou plutôt de participer à son déclenchement. Une fois quelques installations réalisées dans lesquelles CSDPTT joue un rôle central, la dynamique doit se lancer. CSDPTT peut encore quelques temps fournir du matériel pour des installations identiques et assurer sa maintenance. Mais rapidement, les membres de

---

<sup>8</sup> On notera au passage pour ceux qui en doute qu'ils existent donc de nombreuses préfectures dépourvues de téléphone !

<sup>9</sup> Au cours de la dernière assemblée générale il a été question de chiffrer ce type de projet avec du matériel plus récent dont les coûts ont diminué.

CSDPTT ne doivent plus participer directement aux installations. Le matériel doit être envoyé par fret aux frais de l'ONATEL.

Plusieurs des techniciens burkinabé devraient pouvoir à terme procéder à ces nouvelles installations. A cet effet une formation de plusieurs jours leur a été dispensée en deux parties distinctes. L'une théorique présentant ce matériel, nouveau pour eux, avec une vulgarisation du fonctionnement ( la technique étant proche de celle utilisé d'une manière générale en transmission hertzienne) et l'autre pratique sur une maquette constituée par le matériel de maintenance (la propagation remplacée par une ligne d'affaiblissement réglable simulant l'espace aérien entre les deux terminaux). En support de cette formation, une documentation d'aide à la maintenance et au réglage des cartes a été donnée. Afin de rendre encore plus effective cette finalité, il serait souhaitable d'étendre cette formation à l'ensemble des techniciens de l'ONATEL opérant dans ce domaine. Nous essaierons à l'avenir de mettre en place ce partenariat qui, outre qu'il permettrait l'autonomie dans le domaine de l'installation, présenterait l'avantage d'une possibilité d'entraide entre les techniciens lors de problèmes rencontrés.

Les techniciens de CSDPTT peuvent si nécessaire assurer un soutien, soit à distance par téléphone ou Internet soit au cours de mission qui doivent demeurer exceptionnelles, étant entendu qu'un stock de matériel de rechange a au préalable été fourni. Au cours d'autres missions, les membres de CSDPTT pourront venir constater que le matériel est bien installé et fonctionnent dans de bonnes conditions. Ce matériel étant déjà ancien, il présente un gage de fiabilité limité dans le temps. De plus les cartes défectueuses n'étant plus réparées en France, le stock récupéré ne s'avérera pas inépuisable, il conviendra donc d'appliquer la convention signée par l'ONATEL pour les villages de Biba, Koin, Nimina, Yaba, qui stipule que le remplacement doit s'effectuer au bout de 10 ans et de conserver ce stock afin de désenclaver le maximum de villages avec la restriction due aux paramètres de distances et de fréquences utilisées.

On comprend ainsi tout l'intérêt de préparer dès maintenant l'installation de liaisons avec du matériel récent, toujours en cours de fabrication, dont l'approvisionnement en pièces de rechange est encore assuré. De la même manière qu'en France on procède au remplacement de ce type de matériel par la génération plus récente, il serait là encore souhaitable d'établir un partenariat dans ce domaine qui consisterait pour CSDPTT à apporter une information en matière de nouveau matériel en terme de coût et de possibilité technique. En effet la nouvelle génération offre la possibilité d'acheminer 2 voies radio au lieu d'une avec une qualité supérieure, une portée de près de 60 kilomètres, grâce à la possibilité d'amplifier le signal, et la possibilité d'offrir le service Internet, certes à un débit faible de 9,6 kbits, mais suffisant dans un premier temps. Cependant des débits supérieurs sont possibles par l'adjonction d'une liaison spécialisée.

Les conditions de la pérennité du projet paraissent donc objectivement pouvoir être assurées y compris avec la disparition progressive de l'intervention de CSDPTT. Paradoxalement alors que l'on accuse le plus souvent, et à juste raison, les ONGs occidentales d'être responsables de l'échec de nombreux projets, souvent pour ne pas avoir su justement préparer les conditions d'une durabilité, ce ne saurait être le cas ici puisque la responsabilisation des acteurs locaux joue un rôle central. Et si l'on pousse le raisonnement jusqu'au bout, cela signifie aussi qu'en cas d'échec, CSDPTT ne saurait être le seul acteur à en être rendu responsable.

Quelques conditions paraissent nécessaires :

- La volonté politique de la direction de l'ONATEL, actuellement encore sous la tutelle de l'Etat, ou si ce n'est plus le cas, l'existence d'une pression suffisante sur l'opérateur afin qu'il s'engage dans la voie d'une extension des téléphones communautaires.

- L'engagement et la participation consciente de son personnel à cette expérience.

- La pérennité de CSDPTT dans le temps alors qu'elle rencontre de grandes difficultés à trouver des subventions publiques

- L'amélioration des problèmes de gestion des cabines. On pourrait se contenter de télécentres quasi privés sans retombée collective pour le village si ce n'est la possibilité de disposer d'un moyen de communication à distance, mais pour des questions plutôt éthiques, l'objectif est de faire des téléphones communautaires générant une source de revenu pour le village grâce aux bénéfices réalisés, ce qui devrait être possible à travers une gestion rigoureuse.

- L'intervention d'acteurs locaux autres que l'ONATEL partageant avec l'opérateur la responsabilité de la suite des événements.

La durabilité de fonctionnement des téléphones communautaires reposant sur les acteurs, il demeure que leurs rôles et les responsabilités méritent d'être précisés de même que les contradictions qui les traversent.

## **2.5 Les acteurs du projet**

### **2.5.1 CSDPTT**

Nous n'allons pas revenir ici sur l'historique de la création de CSDPTT longuement traité précédemment<sup>10</sup>. Le nombre d'adhérents progresse<sup>11</sup>, mais cette progression quantitative oblitère cependant un certain nombre de contradictions au cœur du développement de l'association. Bien sûr, comme dans nombre d'ONG du Nord, les adhérents sont divers mais tous motivés par une envie d'être utiles et pour une partie d'entre eux aussi par la soif d'aller à la rencontre de cultures différentes, de rapports humains plus chaleureux. Ce n'est bien évidemment pas suffisant pour être efficace et il appartient à la structure de l'association de "réguler" l'activité. Par ailleurs, le bénévolat militant, nullement remis en question en interne tellement il semble évident, permet certes une indépendance d'action dans la mesure où il n'est pas nécessaire de rechercher des fonds pour payer des intervenants, mais en même temps l'activité repose exclusivement sur le bon vouloir des uns et des autres.

Les missions ne peuvent durer plus de 15 jours du fait que les adhérents sont salariés et certains souhaitent même que leurs durées ne dépassent pas une semaine. Ces durées paraissent bien courtes, compte tenu du faible nombre de missions, alors qu'il est difficile de prévoir les difficultés rencontrées sur place et la réactivité des partenaires. En même temps cela nécessite des préparations rigoureuses et surtout responsabilise d'autant les partenaires locaux.

L'économie de moyen et le refus du sponsoring constituent des freins importants et sont responsables de retard dans la réalisation des projets d'autant plus que les procédures d'attribution des subventions publiques sont souvent lourdes et peu adaptées. De plus, cette économie de moyen et le bénévolat ne favorisent pas le développement d'une expertise dans la recherche de financement. Pourtant contrairement à de nombreuses autres associations, CSDPTT est capable demain de se lancer dans des projets sans avoir à rechercher de subventions grâce à une gestion rigoureuse et l'accueil permanent de nouveaux adhérents dont les cotisations constituent l'essentiel des revenus.

CSDPTT s'affirme association de personnel des PTT, Poste et France Télécom, ce qui imprègne fortement l'identité de l'association, mais se refuse à solliciter toute subvention de l'entreprise ce qui questionne souvent les nouveaux adhérents entraînant des débats et parfois des incompréhensions internes d'autant plus que l'association attire par son efficacité des

---

<sup>10</sup> Voir l'article "Une ONG dans le monde des Télécommunications. Un espace immense pour une marge de manœuvre étroite" de Bruno Jaffré dans "Enjeux des technologies de la communication en Afrique Du téléphone à Internet" sous la coordination d'Annie Chéneau-Loquay, Ed. Karthala, 2000

<sup>11</sup> Le compte rendu de la dernière AG de mars 2003 fait état de 54 adhérents

gens surtout attirés par l'idée d'être utile et surtout efficace. Cette orientation, régulièrement confirmée lors de l'assemblée générale annuelle de l'association, permet des relations désintéressées avec les opérateurs africains ou les partenaires, bien qu'elle nécessite souvent de longs débats. Elle est dictée par la volonté de garder son indépendance et de ne pas être instrumentalisée par France Télécom engagé dans une stratégie d'expansion en Afrique. Elle permet aussi à l'association de développer une réflexion propre et spécifique sur l'évolution du secteur des télécommunications et de l'Union Internationale des Télécommunications, au cœur de la déréglementation néolibérale. Peu d'associations travaillent ainsi concrètement sur les mêmes sujets d'où le très fort impact qu'ont pu avoir les interventions du délégué de CSDPTT à laPREPCOM2 du Sommet mondial de la Société de l'Information. Cette réflexion n'en est que plus importante pour le mouvement social, dont CSDPTT se rapproche petit à petit.

L'association a déjà prouvé que l'aide de France Télécom n'était pas nécessaire sauf l'autorisation de pouvoir récupérer du matériel réformé qui de toute façon devrait être aliéné. Par ailleurs CSDPTT possède déjà un petit stock, constitué dans le plein respect des règles comptables, lui permettant de réaliser un certain nombre de liaisons. De plus elle a entamé une réflexion interne et un travail de perspective afin de pouvoir mettre en oeuvre des équipements neufs de génération actuelle.

Enfin, la réflexion interne s'est nourrie d'un rapprochement avec des chercheurs ou acteurs burkinabé qui ont largement participé à la formation des adhérents sans que celle-ci prenne une forme didactique mais plutôt grâce à des échanges réguliers, à partir de situations réelles y compris sur ce présent projet. Ainsi M. Nyamba, ethno-sociologue de l'Université de Ouagadougou a toujours pris de son temps pour dialoguer avec les différents membres de CSDPTT qui se sont succédé en mission. Plus récemment CSDPTT s'est aussi rapproché de l'association Yam Pukri dont le Président M. Sylvestre Ouedraogo a écrit un article sur l'aide vue par les ONG du Sud, et avec qui les échanges ont été soutenus<sup>12</sup>. D'autre part, les rapports s'intensifient avec l'AVDTM (Association des Volontaires pour le Développement des Télécommunications au Mali) qui rassemble des salariés de la SOTELMA. Ils viennent de se nouer avec la toute récente SODEPOSTEL (Solidarité Développement des Postes et Télécommunications) et s'annoncent prometteur.

Sans vouloir trop généraliser à l'ensemble des ONGs, il semble cependant que cette approche critique des questions de développement et leur éclairage par un rapport direct avec des partenaires développant eux-même une réflexion critique sur les ONGs du Nord constituent une démarche originale. Ceci non par le fait d'avoir des rapports avec des partenaires en Afrique mais surtout du fait que les partenaires ne sont pas en relation de dépendance.

En effet les associations SODEPOSTEL et AVDTM sont constitués de salariés des opérateurs ONATEL et SOTELMA. D'autre part MM. André Nyamba et Sylvestre Ouedraogo ne manquent pas de proposition de « consultation »<sup>13</sup> et n'ont donc aucun besoin de CSDPTT pour arrondir leur fin de mois. Contrairement donc à la plupart des rapports de partenariat entre ONG du Nord et du Sud, où l'existence de celles du Sud employant des salariés est dépendante des subsides que leur versent celles du Nord projet par projet, les rapports institués sont affranchis de toute relation de dépendance financière. On peut donc espérer une expression libre et critique de part et d'autre.

---

<sup>12</sup> Voir sur le site de CSDPTT à l'adresse [http://csdptt.org/doc\\_csdptt.php3?id\\_article=113](http://csdptt.org/doc_csdptt.php3?id_article=113)

<sup>13</sup> Terme couramment employé au Burkina Faso pour désigner une commande d'un travail de consultant

## 2.5.2 L'Office National des Télécommunications

CSDPTT, de par son identité d'association de personnel d'un opérateur (totalement public lors de la création) a toujours recherché un partenariat avec l'ONATEL, l'opérateur public burkinabé. Il fallait construire petit à petit une relation de confiance et si cela ne semblait guère poser de question à CSDPTT, il n'en a certainement pas été de même au sein de l'ONATEL. Un tel partenariat, ONG – entreprise publique, n'a semble-t-il pas d'antécédent si l'on met de côté les services sociaux comme la santé ou l'éducation. Il existe des expériences proches avec une association interne à l'EDF, le CODEV, mais cette dernière s'est positionnée sans état d'âme au cœur de la stratégie de l'entreprise.

Mais pour CSDPTT deux raisons président à l'obligation d'un partenariat avec l'ONATEL. D'une part, elle emploie des cadres et techniciens<sup>14</sup> des télécommunications avec qui l'association souhaite développer des relations d'amitié et d'échange. D'autre part, après s'être positionnée dans la réalisation de raccordement de villages au réseau téléphonique, la coopération avec l'opérateur dont l'exploitation et la gestion du réseau est la raison d'être, s'impose.

Enfin, à chaque étape de la construction de cette coopération, CSDPTT a sollicité les avis précieux de salariés de l'ONATEL, bien au fait de la culture interne, lui permettant d'évaluer ce qui était possible. Bien entendu l'appartenance à France Télécom permet aussi d'appréhender la logique interne d'un opérateur public même si d'importantes différences existent.

L'ONATEL est bien sûr avant tout un opérateur. Bien que public, il doit composer avec des contraintes de rentabilité et d'équilibre interne. Il reste sous la tutelle d'un ministère et donc d'une orientation gouvernementale. Sans doute, l'Etat et/ou la classe politique ont pioché ou piochent-ils encore dans les bénéfices soit pour des opérations politiques soit pour effectuer des investissements dans des domaines éloignés des attributions de l'ONATEL. Il n'en reste pas moins qu'elle est l'une des entreprises les plus riches de ce pays parmi les plus pauvres du monde ! Aussi la politique de l'ONATEL navigue-t-elle entre des ambitions de modernisation, de développement du réseau y compris dans des zones enclavées, mais aussi de développement de services en direction des segments de marché les plus rentables. Le pari qu'a fait CSDPTT c'est qu'au milieu de ces sollicitations diverses, il y a un espace pour des projets sociaux.

Le Burkina est un pays sous ajustement structurel, donc sous le contrôle des experts du FMI et de la Banque Mondiale. Il doit préparer son opérateur à la privatisation ce qui entre en contradiction avec une véritable politique sociale qui fixerait comme objectif prioritaire le raccordement de l'ensemble des villages. Les dirigeants de ce pays se réclament parfois comme porte-parole du tiers monde. Il existe donc bien un espace pour que se réalise ce type d'expérience, d'autant plus que les investissements demandés à l'ONATEL ne consistent qu'en l'installation de l'alimentation en énergie. On pense à CSDPTT que la participation de l'ONATEL devrait être plus importante mais on est prêt à faire des concessions car il faut aussi convaincre l'opérateur de la viabilité d'un tel projet avant qu'il ne s'engage davantage. N'aurait-il pas été illusoire de penser qu'un tel opérateur ait pu faire confiance à une petite association sans que celle-ci ait eu à faire ses preuves?

Mais cet opérateur est aussi un regroupement d'individualités. Chacun y vit traversé de multiples contradictions et de sollicitations diverses. Difficile pour les salariés de cette entreprise à tous les niveaux de rester insensibles aux demandes de raccordements de villages qui leur arrivent de toute part. D'autant plus que l'urbanisation n'est que toute récente et que la plupart des familles des agents ont des attaches très fortes avec leur village. Aussi les

---

<sup>14</sup> Terme à prendre au sens large qui englobe certes les techniciens de terrain mais plus généralement l'ensemble du personnel, cadres compris, assurant la réalisation technique des projets de l'ONATEL

membres de CSDPTT ont toujours senti de la part des dirigeants de l'ONATEL, une écoute attentive et intéressée, parfois même condescendante, lorsqu'ils présentaient leur projet.

Et puis, nous avons rencontré à plusieurs reprises des cadres d'opérateurs jusqu'au plus haut niveau. Tous exprimaient, une fois la conversation engagée en toute confiance, une grande défiance devant les perspectives de privatisation, d'autant plus qu'en règle générale ces opérateurs sont des entreprises en bonne santé même s'il y persiste des blocages. On peut d'ailleurs se demander s'ils n'ont pas d'autres origines que l'attitude de la classe politique.

L'action de CSDPTT et de la SODEPOSTEL constitue en un certain sens une forme de pression en direction de l'opérateur ce que tendraient à prouver les débuts difficiles du projet. Car si les demandes se multiplient, l'exemple de ce que nous l'espérons pourra bientôt constituer une réussite, rendra difficilement justifiable le refus de l'opérateur de travailler à mieux les satisfaire. Notons d'ailleurs que les techniciens chargés de la maintenance ne voient pas toujours d'un bon œil cette surcharge de travail. En même temps on sent de la part de tous ceux qui ont participé à la réussite du projet, y compris des cadres supérieurs de l'entreprise, une certaine fierté voire un engouement pour ce type de projet. Cette pression reste donc non conflictuelle.

Sans ces conditions finalement assez favorables et malgré les contradictions que nous venons d'évoquer, il aurait été de toute façon difficile de réussir. Mais n'est-ce pas pourtant la naissance de la SODEPOSTEL et son implication rapide qui va créer les conditions de durabilité ?

### **2.5.3 L'association SODEPOSTEL (Solidarité Développement dans les Postes et Télécommunications)**

Dès les origines CSDPTT a toujours suscité la création d'association au sein des opérateurs regroupant des salariés. Il s'agissait au départ de créer des relations directes d'amitié et de solidarité, comme l'affirment les statuts, sur lesquelles pouvait se construire une coopération qui se voulait plus proche des besoins du personnel. Petit à petit un tel partenaire est apparu indispensable pour promouvoir un développement durable à l'échelle des projets de CSDPTT. Il existe des acteurs dans les opérateurs locaux, des techniciens et cadres, qui n'attendent qu'un chaînon manquant pour devenir de véritables acteurs de développement. Il ne s'agit pas d'oblitérer l'image négative qu'ont les populations africaines des techniciens travaillant dans les opérateurs. Encore que nombre d'entre eux, malgré un environnement difficile, effectuent leur travail avec sérieux et engagement encore motivé par l'attachement au service public. Il s'agit de faire le pari que, mis dans un contexte différent, il existe dans ces opérateurs des gens compétents et motivés par le développement de leur pays, capables de se mettre en mouvement non plus pour leur seul intérêt mais pour l'intérêt général. Il faut travailler au rassemblement de ces gens compétents et motivés.

Au Burkina, des techniciens et cadres de l'ONATEL agents\_ont souvent prêté une oreille attentive à l'action de CSDPTT, lui ouvrant même à l'occasion les portes de différents services ou même celles de la Direction lors des différentes missions qui se sont succédées dans ce pays. Pourtant il a fallu plus de 10 ans jusqu'à ce que cette association se crée officiellement. Cela a d'ailleurs été l'occasion de découvrir que sans la Présidence d'un « ancien », une telle association paraît difficilement concevable. Celui-ci M. Mousbila Sankara, et le secrétaire général, M. Jean Tiendrebeogo sont d'ailleurs des retraités. C'est le premier qui en a pris l'initiative, soutenu sans doute par beaucoup de ceux que CSDPTT avaient côtoyés, mais il manquait une personnalité qui en prenne l'initiative.

La première rencontre a eu lieu en décembre 2002 au Burkina. Après une heure de discussion, la satisfaction était partagée des deux côtés. L'identité de vue était totale, que ce soit sur l'initiative de travailler au raccordement de villages au réseau téléphonique, de généraliser l'expérience en parallèle avec un retrait progressif de CSDPTT, sur le rôle dévolu

à SODEPOSTEL de prendre en charge les problèmes à régler au Burkina y compris les négociations avec, les termes du partenariat futur, mais aussi la volonté de part et d'autres de s'impliquer dans les débats et de travailler à une réflexion critique sur les privatisations.

De plus les animateurs de SODEPOSTEL ont rapidement traduit par des actes leur volonté de s'impliquer. C'est ainsi qu'ils ont organisé la tournée des villages que nous avons évoquée plus haut. Cette association avait de plus travaillé de sa propre initiative à une généralisation de l'expérience qui cette fois devait passer au préalable par la mise en place de comité de gestion. Ce travail est consigné dans un document, qui constitue un véritable mode opératoire de cette généralisation. Et ce avant même la visite des villages installés ou l'absence de ces comités constituent une des insuffisances majeures à l'origine des difficultés dans la gestion comme nous l'avons vu.

Durant cette tournée, ils ont rapidement pris les choses en main, multipliant les questions, sensibilisant les techniciens locaux de l'ONATEL, dialoguant avec les gérants des cabines téléphoniques et les villageois. Si bien que le représentant de CSDPTT a pu assez rapidement se mettre en retrait. N'est-ce pas là un des objectifs majeurs de l'expérience ?

Depuis, leur mobilisation paraît intacte. Un contact direct a été établi avec un technicien de CSDPTT qui prépare le raccordement de Sérékéni. Aux dernières nouvelles, ce sont les membres de la SODEPOSTEL qui se sont occupés de récupérer le matériel au Burkina courant avril 2003. Ils viennent par ailleurs de nous informer de l'intérêt de l'ONATEL pour la généralisation de l'expérience, prouvant par la même qu'ils ont poursuivi le contact suivi avec la direction de l'ONATEL.

#### **2.5.4 Les villages**

Nous n'allons pas développer ici la forme de partenariat développé avec les villages. M. Nyamba a longuement développé cet aspect dans l'étude que nous avons citée plus haut. Nous avouons modestement notre incompetence et préférons laisser place à des gens beaucoup plus expérimentés. Cela ne signifie pas bien sûr que nous nous y désintéressons, au contraire, cela nous passionnerait même plutôt. Mais nous clamons suffisamment que les ONGs du Nord prennent trop de place jusqu'à étouffer leur partenaire pour ne pas tomber dans les mêmes travers. En réalité au risque de ne pas profiter pleinement du retour si valorisant d'un tel projet, comme savent si bien le faire les habitants des villages burkinabé, nous préférons laisser la SODEPOSTEL animer le partenariat avec les villages.

Nous regrettons simplement la difficulté que nous avons à trouver les financements pour que M. Nyamba puisse compléter son travail par une étude sur place sur le changement social généré par le projet.

Les techniciens de CSDPTT qui ont réalisé sur place les liaisons n'ont malheureusement guère eu le temps de prendre le temps de nouer des relations approfondies avec les habitants de ces villages, pris qu'ils étaient par le temps. Mais un technicien de CSDPTT appelle cependant régulièrement les gérants pour échanger des nouvelles

Il n'en sera pas de même avec Sérékéni où des relations d'amitié se sont développées depuis de nombreuses années. Et compte tenu de l'organisation collective avancée qu'il y a dans ce vernier village, une étude comparative des projets sur ces lieux différents permettrait une meilleure analyse des difficultés de gestion que nous avons évoquées.

### **3 Etendre le champ d'action de CSDPTT?**

L'action de CSDPTT et les principes qui la guident ont été montrés à travers cet exemple de réalisation sur le terrain dans lequel ont été profondément impliqués les intervenants de CSDPTT, leurs partenaires de la SODEPOSTEL, l'opérateur burkinabé, et les habitants des villages.

Nous allons voir que les actions du type de celle que nous avons longuement décrite, peuvent se développer en s'appuyant sur les mêmes principes à d'autres secteurs que le raccordement de villages isolés au réseau national des télécommunications et ce dans le cadre actuel<sup>15</sup>.

### **3.1 Etendre le champs d'action de CSDPTT**

#### **3.1.1 Le positionnement de CSDPTT**

CSDPTT a privilégié les rapports directs avec des associations de personnel, d'abord pour développer des relations d'amitié et d'échange, puis des rapports d'entraide entre collègues de même professions. C'est ainsi qu'au Mali, CSDPTT a déjà organisé des formations en direction de ses partenaires rassemblés au sein de l'ADTM (Association des Volontaires pour le Développement des Télécommunications au Mali) ; une pour consolider des connaissances en transmission dans une région et une autre d'initiation au maniement des micro-ordinateurs et à l'utilisation d'Internet. Les rapports avec la direction de la SOTELMA (Société Des télécommunications du Mali) n'ont pas atteint le niveau de ceux qui existent avec l'ONATEL au Burkina et qui résultent de la collaboration établie lors de la réalisation de projets de téléphonie rurale dans ce pays. Mais des projets identiques sont en phase de préparation avancée au Mali aussi, qui devraient permettre la mise en place d'un partenariat identique à celui réalisé au Burkina en particulier.

Dans le domaine de l'appropriation d'Internet, CSDPTT a signé une convention de collaboration avec l'association Yam Pukri au Burkina Faso pour une durée de 3 ans et a participé à une formation au Niger sous l'égide de l'association africacomputing. Des besoins sont exprimés qui permettraient d'étendre le champ des actions de CSDPTT. Il reste que ces évolutions entraînent des débats internes et rien de ne permet de trop présager l'ampleur qu'ils pourraient prendre. CSDPTT de par son identité n'a pas pour vocation à se substituer aux responsabilités de la France et ces extensions resteront limitées et ciblées. C'est surtout l'absence de coopération institutionnelle qui fait que CSDPTT se retrouve à avoir à combler ce vide en se retrouvant destinataire de demande qui devrait précisément être du ressort de cette coopération. Mais ces expériences peuvent s'avérer riches d'enseignement dans l'éventualité d'une renaissance de la coopération institutionnelle française ou européenne.

CSDPTT rassemble des adhérents de services extrêmement différents dans les domaines aussi divers que la transmission, la téléphonie rurale, le commercial, l'ingénierie, Internet, l'informatique, la gestion. En même temps son réseau de connaissance étendue peut éventuellement lui permettre de faire appel à des professionnels au-delà des adhérents comme cela a été envisagé récemment. Il reste cependant que des projets qui pourraient répondre à des besoins directs des populations continueront à remporter les faveurs de l'association. Cela dit, CSDPTT peut étendre dès aujourd'hui son champ d'action pour deux raisons :

- le raccordement des villages est en phase d'appropriation progressive par les collègues des deux opérateurs concernés, et pourra être assurés dans l'avenir proche avec un support CSDPTT « allégé » (sauf peut-être les aspects liés à la fourniture de matériels, de génération actuelle ou de nouvelle génération) ;

---

<sup>15</sup> Dans un autre article à paraître dans les cahiers du GEMDEV, nous évoquons le contexte qui a présidé à la suppression de la coopération technique dans le domaine des télécommunications, dégageons les conséquences qui en découlent. Nous tentons de poser les bases de ce que pourrait être la refondation de la coopération institutionnelle refondée, en nous basant sur des besoins tels que nous les avons ressentis et le contexte dans lequel elle pourrait se développer. Nous essayons enfin d'entrevoir ce que pourrait être la coopération institutionnelle rénovée et le contexte dans lequel elle pourrait de développer

- les besoins nouveaux sont apparus, grâce au développement de ses relations qui se situent dans d'autres secteurs d'activité des télécommunications, au niveau du réseau comme au niveau des services.

### 3.1.2 Une démarche d'extension des activités

S'il est exclu que CSDPTT soit présente sur l'ensemble des besoins à satisfaire, elle propose une **démarche** qui s'inspire de son expérience acquise sur le terrain et des liens qu'elle a tissés, décrite dans la première moitié du document. Une telle démarche sera à même de faire face à ces besoins, à une double condition :

- Trouver pour les y associer des partenaires en France et/ou en Europe, inspirés de la même éthique : primauté du service public, priorité aux finalités sociales et importance des liens de solidarité entre les partenaires des projets. Cette condition induit une place importante pour la « fédération » des partenaires dans un même projet ou dans une action commune.

- Trouver des ressources financières qui laisseront l'entière liberté d'action et ne mettront pas en cause l'indépendance de CSDPTT. Comme on l'a vu dans la partie précédente, la réutilisation d'équipements récupérés auprès de France Télécom posera en effet de plus en plus de problèmes. Ces ressources permettront donc d'acquérir les équipements, de les livrer et de couvrir les frais des missions pour les mettre en oeuvre ou pour assurer les autres tâches dont nous reparlerons plus loin.

Cette démarche implique des compétences élargies tant dans le *domaine opérationnel* des raccordements au réseau des villages et communautés isolés que des problématiques du *domaine conceptuel* concernant la connectivité, la compatibilité technologique et l'intégration dans le réseau existant et programmé/planifié des réalisations effectuées au titre de la coopération.

Cette démarche doit donc placer tout projet dans une perspective de développement, dans le temps (durée de vie de l'équipement, renouvellement, émulation) et dans l'espace (extension du réseau, évolution du débit offert, nouveaux services potentiels). Dans cette démarche, les partenaires de CSDPTT, associations locales/régionales/nationales et associations de professionnels des OPT, jouent un rôle pré-éminent dans la mesure où ils collectent les données associant le développement du réseau au développement socio-économique et humain dans les zones concernées. En contrepartie ils pourront recourir à la **collaboration initiale** de CSDPTT ou d'autres acteurs inspirés des mêmes principes pour élaborer un schéma de développement cohérent.

Chacun de ces projets comporte un volet formation. Celle-ci n'a pas pour rôle de se substituer à celle des Centres de formation africains. Nous avons en fait pu constater que les techniciens locaux avec lesquels nous avons collaboré dans le cadre des différents projets, avaient pour la plupart un bon niveau de formation dans leur spécialité. La formation proposée par CSDPTT correspond plutôt à un accompagnement à l'introduction d'un nouveau matériel et prend plutôt la forme d'un soutien, comme celle qui a été décrite précédemment pour le projet de raccordement des villages de la région de Toma ; elle nécessitera toutefois des approfondissements pour l'initiation aux nouvelles technologies radioélectriques.

### 3.1.3 Deux exemples

#### a) Le déploiement d'un réseau en zone rurale

Une illustration pratique de cette démarche est l'étude du raccordement d'un ensemble de sites isolés en deux ou trois phases :

- *En première phase, l'étude de réalisation devra conduire à la mise en œuvre des raccordements demandés.*

- En deuxième phase, une **étude de faisabilité** concernera la recherche d'autres sites à relier dans un périmètre donné du réseau existant (par exemple une trentaine de km « autour » du réseau existant), et à évaluer leur raccordement en utilisant au mieux la synergie avec la réalisation en 1<sup>ère</sup> phase, tant sur le plan technologique que sur le plan économique.

- En troisième phase, une **étude prospective** élargira le périmètre de recensement de sites à une limite supérieure, par exemple une cinquantaine de km « autour » du réseau existant ou programmé dans une zone géographique déterminée.

Ces études sont menées en associant étroitement les partenaires nationaux (opérateur, association professionnelle) et locaux/régionaux comme les associations villageoises. Les rapports d'études (de réalisation, de faisabilité et prospectives) sont le résultat des convergences entre partenaires concernés et sont présentés en tant que tels aux responsables de l'OPT. Dans la mesure où les raccordements sont réalisés par voie radioélectrique, ces études prennent en compte tous les aspects liés à l'utilisation du/des plan(s) de fréquence et indiquent les solutions les plus appropriées, y compris alternatives le cas échéant.

#### **b) L'intervention sur le réseau de transport**

Dans le cadre du prolongement de l'activité de raccordement au réseau des villages ou communautés isolés, on peut ainsi voir l'étude d'un faisceau hertzien ou une artère en câble, voire une liaison par satellite pour les sites les plus à l'écart du réseau existant. Il ne s'agit pas d'un cas d'école puisque CSDPTT a eu à travailler sur deux demandes d'origines différentes portant sur des artères de transmission qui n'ont pas abouti à un projet pour des raisons que nous n'exposerons pas ici.

Cet exemple répond à des besoins vitaux pour les OPT et pour l'ensemble des populations qu'ils doivent desservir.

La démarche proposée peut aussi porter non plus seulement sur le réseau d'accès mais sur le **réseau de transport** (réseau d'infrastructure, réseau dorsal, réseau national).

A titre d'exemple pour illustrer ce propos, CSDPTT a été sollicitée par l'OPT d'un pays sahélien pour donner son avis –et éventuellement un concours plus soutenu- sur l'évolution de l'artère hertzienne nationale dont les équipements sont obsolètes et trop fréquemment hors d'état de fonctionnement.

Ce nouveau type d'activité requiert une expérience avérée en faisceaux hertziens et la connaissance de matériels de génération courante ou future. Les besoins sont importants mais paradoxalement ils attendent d'être affichés car la plupart des OPT africains sont soit alliés à des « partenaires stratégiques » (c'est alors eux qui contrôlent le processus et imposent leur solution) soit en expectative et hésitent alors à prendre des décisions, au grand dam des intérêts du pays et des besoins de la population. Le cas cité est représentatif de la problématique en instance : une liaison hertzienne est construite sur une infrastructure (stations hertziennes avec pylône et énergie autonome) qui est élément du patrimoine de l'OPT, voire national eu égard à son rôle et son coût. Toute réflexion sur l'évolution d'une telle liaison doit donc avoir en mémoire cette caractéristique et privilégier une approche où l'intérêt de l'utilité publique est le critère principal.

## **4 Conclusion : mobiliser les acteurs pour une « nouvelle coopération »**

Les exemples cités ci-dessus montrent simplement et concrètement que les besoins des pays africains sont à la fois urgents et immenses et que leurs spécificités ne sont pas prises en

compte dans les pratiques actuelles dites de partenariat qui se sont substituées à la coopération technique des années 70-80.

Nous avons voulu montrer à partir des exemples des pratiques actuelles de CSDPTT, basées sur les principes de solidarité et le sens aigu du service public, et essentiellement centrées sur le domaine opérationnel, que d'autres domaines peuvent être ouverts et couverts pour répondre aux besoins réels des pays africains. Cette ouverture doit privilégier le renforcement du rôle de l'Etat dans les décisions majeures en faveur de son développement et l'intérêt de service public pour l'ensemble de sa population. La desserte des zones rurales et/ou éloignées est l'exemple-type de cette action.

Ces actions doivent s'appuyer sur des pôles-relais forts et sur les relations internes de solidarité si elles ambitionnent l'efficacité et la durabilité. C'est ainsi que se constitueront les partenariats réels car reposant sur des hommes et femmes engagés et compétents et sur les liens personnels très forts qui les unissent. Cet engagement et ces liens de solidarité soutiendront leur ambition et leur volonté de développer leur domaine d'activité comme catalyseur et outil indispensable du développement de leur pays au profit de l'ensemble de ses citoyens.

Ces exemples interpellent aussi par la même occasion les responsables des pays industrialisés et plus particulièrement la France, ainsi que les institutions de l'Union Européenne (dans le cadre des accords de Cotonou qui lient l'UE avec les Etats ACP) pour un nécessaire « aggiornamento » de la coopération et l'adoption des principes développés ici pour initier cette « nouvelle coopération » au plus grand bénéfice des PeD.

Les acteurs de cette « nouvelle coopération » sont déjà en place à l'instar de CSDPTT et ses partenaires. Le champ élargi de leur activité et l'urgence des besoins des pays africains militent pour un financement qui assure l'indépendance des intervenants et le respect de leurs principes d'action.

C'est la responsabilité des Pays Industrialisés et tout particulièrement de la France que de veiller à ce que des ressources financières soient mises à la disposition de ces acteurs. C'est aussi l'assurance que la « nouvelle coopération » est reconnue comme outil de choix pour réduire le fossé –social avant d'être numérique- entre les pays riches et les Pays en développement particulièrement africains.

Dans ces conditions, une « nouvelle coopération » ne serait pas seulement possible mais elle paraît aussi indispensable voire urgente en particulier pour de nombreux pays du continent africain.